



N°	CF-2007-02R1	1/2
Date d'émission	23 août 2007	

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 593**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'Appendice H du **Standard 625** du RAC, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure navigable que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, on doit se conformer aux exigences du **RAC 605.84** et le **Standard** mentionné ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. (613) 952-4357.

- Numéro :** CF-2007-02R1
- Sujet :** Axe de support du pylône de transmission
- En vigueur :** 14 septembre 2007
- Révision :** Remplace la consigne de navigabilité (CN) CF-2007-02 en date du 23 février 2007.
- Applicabilité :** Tous les hélicoptères des modèles 206 A et B de Bell Helicopter Textron Canada (BHTC) dotés d'un axe de support de pylône de transmission de référence (réf.) 206-031-554 (axe), portant un des numéros de série suivants :

Axes réparés par Cadorath Aerospace Inc.,

B12-11568, B12-12244, B12-12260, B12-12647, B12-12676, B12-12847, B12-13292, B12-14395, B12-15750, B12-17149, B12-17266, B12-1828, B12-18649, B12-19330, B12-19381, B12-20668, B12-2224, B12-2286, B12-3595, B12-3774, B12-3808, B12-5171, B12-757, B12-8053, B12-8605, B12-932, B-21223, B-21297, B22005, B22515, B-22558, CAI3852, CAI3853, EA287, EA318, EA322, EA393, EA751, EA-761, MW546, RE1044, RE113, RE743.

Axes réparés par H-S Tools & Parts Inc.,

B12-11127, B12-12883, B12-13158, B12-13535, B12-13545, B12-13593, B12-13657, B12-13716, B12-14061, B12-14078, B12-15131, B12-15908, B12-16078, B12-16267, B12-16825, B12-16867, B12-17149, B12-17266, B12-18157, B12-18163, B12-18456, B12-19450, B12-21573, B12-3106, B12-605, B12-7627, B-22385, EA-391, MW445, MW506, MW546, RE278, RE329, RE852.

- Conformité :** Au cours des 16 prochaines heures de temps de vol, mais au plus tard le 15 octobre 2007, à moins que ce ne soit déjà fait.

- Contexte :** Une enquête du Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) sur un accident survenu à un hélicoptère de modèle 206B a révélé que l'axe réparé par Cadorath Aerospace Inc. s'était brisé pendant le vol, entraînant une perte de contrôle de l'hélicoptère. Une réparation similaire a été effectuée par H-S Tools & Parts Inc.

La présente CN exige le retrait de tous les axes réparés par Cadorath Aerospace Inc. et par H-S Tools & Parts Inc.

- Mesures correctives :**
- Vérifier les inscriptions faites dans le livret technique d'aéronef afin de déterminer si l'hélicoptère est doté d'un axe de support de pylône de transmission, réf. 206-031-554 (axe), portant un des numéros de série énumérés à la section ci-dessus portant sur l'applicabilité.


Selon le **RAC 205.51** le propriétaire enregistré d'un aéronef canadien doit aviser par écrit le ministre de tout changement de nom ou d'adresse, dans les sept jours suivant ce changement.

Pour demander un changement d'adresse, veuillez contacter le Centre des communications de l'Aviation civile (AARC) à la Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0N8, ou 1-800-305-2059, ou <http://www.tc.gc.ca/aviation/pubs/index-f.htm>.

Canada

2. Si l'hélicoptère est doté d'un des axes visés, remplacer l'axe par un autre en état de navigabilité. Noter dans le livret technique d'aéronef que l'axe a été vérifié et remplacé.
3. Si l'hélicoptère n'est pas doté d'un des axes visés, noter dans le livret technique d'aéronef que l'axe a été vérifié.

Autorisation : Pour le Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités



P. Tang
Chef intérimaire, Maintien de la navigabilité aérienne

Contact : M. Bogdan Gajewski, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613-952-4450, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique gajewsb@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.